

Foire aux questions

Discrimination, harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, intimidation et brimades entre élèves

1. Comment signaler les brimades et/ou le harcèlement sexuel ?

Il est important d'informer votre école pour qu'elle prenne les mesures adéquates et veille à mettre un terme à ce genre de comportement et à s'assurer que vous et votre enfant obteniez du soutien.

Vous pouvez signaler un incident vous impliquant ou impliquant votre enfant ou un autre élève qui est victime de brimades ou de harcèlement en :

- informant un enseignant ou tout autre membre du personnel dans votre école
- remplissant ce [formulaire](#) et en le remettant à un membre du personnel dans votre école
- déposant une plainte via le portail en ligne du DOE : <https://www.nycenet.edu/bullyingreporting>

Après l'avoir signalé, les parents peuvent demander à l'administration de l'école le numéro de l'incident, également connu par le numéro d'enregistrement dans le système de signalement d'incidents en ligne (Online Occurrence Reporting System - OORS).

2. Comment en savoir plus sur les politiques et les procédures du DOE et sur les moyens d'obtenir de l'aide ?

Il est important de comprendre les politiques et les procédures du DOE. Vous pouvez parler à l'une des personnes suivantes si vous souhaitez en savoir plus ou si vous avez besoin d'aide :

- Le référent Respect pour tous (Respect for All - RFA) dans votre école
- Le référent Prévention du harcèlement sexuel (Sexual Harassment Prevention - SHP) dans votre école
 - Les référents RFA et SHP sont formés pour aider les élèves et les parents et pour travailler avec votre école afin de prévenir les brimades et le harcèlement sexuel.
 - Si vous ne savez pas qui sont ces référents dans votre école :
 - Renseignez-vous auprès d'un membre du personnel
 - Retrouvez leurs noms sur les posters Respect pour tous et Check & Respect dans votre école.
 - Allez sur www.schools.nyc.gov, recherchez votre école et retrouvez vos référents listés sous la rubrique « School Contacts and Information » (Coordonnées et informations de l'école).
- Tout enseignant ou autre membre du personnel dans votre école

Si vous préférez parler à quelqu'un du DOE en dehors de votre école, voici d'autres moyens pour obtenir de l'aide :

- Contactez Respect pour tous en composant le 718-935-2288, ou en envoyant un e-mail à RespectForAll@schools.nyc.gov
- Si vos préoccupations ont rapport avec du harcèlement sexuel ou harcèlement fondé sur le sexe, envoyez un e-mail au [Coordinateur Titre IX](#) du DOE à l'adresse : Title_IX_Inquiries@schools.nyc.gov.

Veillez aller sur <https://www.schools.nyc.gov/school-life/school-environment/respect-for-all> pour en savoir plus.

3. Quels types de soutiens votre école peut fournir si vous ou votre enfant ne vous sentez pas en sécurité ou avez besoin de soutien, et comment demander de l'assistance ?

Dès que possible, faites-le savoir à un membre du personnel de votre école. Votre école travaillera avec vous pour fournir les soutiens qui vous permettront à vous ou à votre enfant de vous sentir en sécurité.

- Vous pouvez demander de l'assistance à tout moment, y compris avant, pendant ou après l'enquête menée par l'école au sujet de la plainte.
- L'école peut vous aider vous ou votre enfant à répondre à vos besoins individuels par de nombreux moyens. Par exemple :
 - Votre école peut vous connecter vous ou votre enfant avec un conseiller d'orientation, un travailleur social, un psychologue ou un professionnel de santé de la communauté.
 - Votre école peut également explorer avec vous des soutiens et adaptations scolaires comme un changement des calendriers des classes, du déjeuner/de la récréation ou des programmes après l'école.
 - L'école pourrait également travailler avec vous ou avec votre enfant pour établir un plan d'appui personnalisé afin de répondre à vos besoins spécifiques ou à ceux de votre enfant. Le plan expliquera les appuis fournis pendant la journée scolaire et les programmes ou activités du DOE. Ils peuvent inclure des prises de contact régulières avec le personnel et le personnel scolaire spécifique afin de fournir l'appui pendant une certaine période de temps pour veiller à ce que le comportement cesse.
 - Si votre enfant a un handicap et si vous avez des préoccupations concernant un incident qui affecte son apprentissage, parlez à l'équipe IEP, à l'équipe Section 504 ou à l'administrateur de votre école ou de celle de votre enfant.
- Si un parent ou un élève a des questions au moment de l'enquête, il peut les poser au référent RFA ou SHP ou au chef d'établissement.

4. Comment se déroulent les enquêtes sur les plaintes ?

Un membre du personnel de votre école fera une enquête sur la plainte en suivant les démarches suivantes :

- Parler séparément aux élèves impliqués dans l'incident
- Leur poser des questions sur ce qui s'est passé, s'il y a des élèves qui ont des informations sur l'incident ou des preuves (comme des vidéos, des SMS, des publications sur les médias sociaux)
- Leur demander de préparer une déclaration écrite
- Parler séparément à d'autres personnes qui auraient vu ce qui s'est passé, su quelque chose sur ce qui s'est passé ou eu des preuves et leur demander de préparer une déclaration écrite.

Pour certains types d'incidents de harcèlement sexuel : Le Titre IX, qui est une loi fédérale, exige que l'équipe Titre IX du DOE mène une enquête distincte en plus de l'enquête menée par l'école. L'enquête Titre IX est différente de l'enquête de l'école. On vous informera si l'équipe IX pourrait également faire une enquête sur l'incident.

Pour de plus amples informations sur le Titre IX, allez sur :

- <https://infohub.nyced.org/docs/default-source/default-document-library/doe-overview-of-title-ix-investigations-notice-of-rights.pdf>
- <https://www.schools.nyc.gov/about-us/policies/non-discrimination-policy/title-ix>.

5. Comment m'informerait-on sur la décision de l'école après l'enquête ?

- L'école prendra en compte toutes les informations reçues pendant l'enquête et prendra une décision sur ce qui s'est passé et sur les moyens de vous soutenir ou de soutenir votre enfant.
- L'école remettra une lettre aux parents des élèves qui ont été impliqués les informant sur cette décision dans les 10 jours scolaires suivant la date du rapport. Parfois, l'école peut avoir besoin de plus de temps pour faire son enquête.
- Les appuis sont disponibles dans votre école et vous devez contacter l'école pour en discuter.
- Les parents des élèves impliqués dans un incident seront informés sur leurs propres enfants. L'école ne discutera pas avec les parents sur les appuis ou les mesures disciplinaires concernant un autre élève.

6. Comment obtenir de l'aide si j'ai besoin de plus d'appuis que ceux fournis par l'école ?

Si vous avez besoin de plus d'appuis que ceux fournis par votre école, vous pouvez faire l'une des choses suivantes :

- Déposer une plainte et demander plus d'appuis en ligne sur <https://www.nycenet.edu/bullyingreporting>
- Parler à un membre du personnel de l'école qui vous inspire confiance
- Contacter Respect pour tous en composant le 718-935-2288, ou en envoyant un e-mail à RespectForAll@schools.nyc.gov
- Remplir le Formulaire de demande d'assistance du personnel d'escalade (Escalation Staff Assistance Request Form) et l'envoyer par e-mail au Coordinateur de soutien familial pour le Superintendent qui supervise votre école : https://cdn-blob-prd.azureedge.net/prd-pws/docs/default-source/default-document-library/request_for_escalation_staff_assistance_form.pdf?sfvrsn=53b062c1_20
- Contacter le coordinateur de soutien familial (Family Support Coordinator) au bureau du superintendent : <https://www.schools.nyc.gov/about-us/leadership/district-leadership>.

7. Est-ce que la plainte est confidentielle ?

Votre école comprend le caractère sensible de votre rapport et fera tous les efforts possibles pour :

- tenir les rapports confidentiels autant que possible
- ne partager les informations que si elles sont nécessaires pour mener l'enquête ou préserver la sécurité des élèves

Les parents sont informés sur les incidents impliquant leurs enfants. Les élèves doivent parler à leurs écoles s'ils ont des préoccupations relatives à la notification de leurs parents. Les écoles peuvent aider à la collaboration avec l'élève et le parent et fournir du soutien.

Si le rapport implique un acte illégal, l'élève doit informer le NYPD.

Dispositions réglementaires de la Chancelière :

A-831 : <https://www.schools.nyc.gov/docs/default-source/default-document-library/a-831-10-23-2019-final-remediated-wcag2-0>

A-832 : <https://www.schools.nyc.gov/docs/default-source/default-document-library/a-832-student-to-student-discrimination-harassment-intimidation-and-or-bullying>